

**Objectifs :**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Art. 5 :** «L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances permettant :

1° L'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée,

2° La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle »

**Arrêté du 1er juillet 2019, Art. 6 :** «La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est de quatre ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation de sept heures organisée en continu ou en discontinu, par groupe de 10 à 12 de dix à douze personnes et répartie comme suit :

1° Trois heures et demi portant sur une actualisation des connaissances relatives aux gestes et soins d'urgence, organisée en ateliers pratiques composés de groupes de dix à douze personnes ;

2° Trois heures et demi portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles.

Cette actualisation est réalisée par des formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence, mentionnés à **l'article 6 de l'arrêté du 24 avril 2012**.

**A qui s'adresse cette formation ?**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Art. 1 :** «L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 destinée aux professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé.

Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnement éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicales et aux auxiliaires ambulanciers »

**Pré requis :**

**Avoir obtenue son AFGSU niveau 2 ou sa réactualisation depuis moins de 4 ans, et être :**

- Professionnels de santé
- Etudiants des professions de santé
- Aide médico-psychologique (ex : AMP ou DEAES)
- Assistant de régulation médicale
- Auxiliaires ambulanciers
- Assistants médicaux
- Préleveurs sanguins



**Durée et contenu de la formation :**

Groupe de 10 à 12 personnes

Durée : 1 journée (7 heures)

La formation s'organisera autour des thèmes de la formation initiale en tenant compte des demandes formulées par les participants sur leurs expériences professionnelles vécues depuis la dernière formation suivie ainsi que leurs ressentis. Elaboration des points d'améliorations fait collectivement :

**1° Actualisation des connaissances relatives aux gestes et soins d'urgence (3h30), organisée en ateliers pratiques :**

**Module 1 : la prise en charge des urgences vitales :**

- identifier un danger immédiat dans l'environnement et se protéger ;
- alerter les secours, transmettre les observations et de suivre les conseils donnés ;
- prise en charge d'une obstruction aiguë des voies aériennes ;
- prise en charge d'une hémorragie externe ;
- prise en charge d'une victime inconsciente ;
- prise en charge d'un arrêt cardiaque avec ou sans le matériel d'urgence prévu (défibrillateur, chariot d'urgence) ;
- mise en œuvre d'appareils de surveillance, initier les soins d'urgences (oxygène...), anticiper la réanimation spécialisée ;
- appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence ;

**Module 2 : la prise en charge des urgences potentielles :**

- transmettre les informations lors de l'alerte et suivre les conseils donnés ;
- évaluer et prendre en charge un malaise ;
- évaluer et prendre en charge un traumatisme osseux : immobilisations, relevage et brancardage ;
- évaluer et prendre en charge une plaie ;
- évaluer et prendre en charge une brûlure ;
- prendre en charge un accouchement inopiné ;
- appliquer les règles élémentaires d'hygiène ;

**2° Actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles (3h30) :**

**Module 3 : relatif aux risques collectifs :**

- comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » ;
- connaître l'organisation de la réponse du système de santé dispositif ORSAN et dispositif ORSEC ;
- s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles ;
- être sensibiliser à l'accueil d'un afflux de blessés et aux techniques du « damage control » ;
- être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation ;
- identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées ;
- connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches ;

**Formateurs :**

La formation est assurée par des professionnels de santé en exercice dans le domaine de l'urgence médicale et formateur AFGSU à jour de leurs réactualisations.



## Programme Réactualisation AFGSU niveau 2 (suite)

Moyens et outils pédagogiques :

### Moyens pédagogiques et techniques :

- diaporama et vidéo ;
- exposés théoriques et démonstrations ;
- études de cas concrets et ateliers ;
- échanges et quizz en salle ;
- remise d'un "**mémento AFGSU niveau 2**"
- **matériel de simulation :**

- maquillage,
- tapis de sol ;
- gilet "Act'fast" (simulateur d'étouffement),
- mannequins de réanimation (adulte, enfant, nourrisson) avec feedback RCP,
- **matériel du chariot d'urgence** : défibrillateur, moniteur, glycémie capillaire, aspirateur de mucosités, insufflateurs, attelle de membre, collier cervical, CHUT, garrots, obus d'oxygène, kits (perfusion, intubation, accouchement), canules, couverture isothermique, gants à usage unique, solution hydro alcoolique...

### Suivi et évaluation :

- feuille de présence ;
- questions orales ou écrites (QCM) ;
- mises en situations ;
- formulaires d'évaluation ;
- Attestation de formation : **Réactualisation AFGSU niveau 2**, valable 4 ans.



Certifié



Datadock

IFSU : institut de formation en soins d'urgences

Courriel : [ifsu@laposte.net](mailto:ifsu@laposte.net) - Site internet : <http://ifsu.fr>

IFSU : Entreprise individuelle - URSSAF Bourgogne - APE : 8559A Formation continue d'adultes - N° SIRET : 50531874100012

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 26 89 00947 89 auprès du préfet de la Région Bourgogne (délivre le : 17 octobre 2008)